

**PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le quatre décembre à 19H00, le Conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pierre PHILIPPART, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 13 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE:	15
MEMBRES PRESENTS :	15(14 à partir de 19h15)
POUVOIRS :	01(à partir de 19h15)

SONT PRESENTS : M. Pierre PHILIPPART, Maire.

Mme Christine MUNOZ, M. Olivier DE BOURSETTY, M. Michel LEJETTE, Mme Caroline PEYRACHE, M. Jean-Paul MAZE, Mme Catherine NÖEL, M. André POTTIER, M. Alain THOMINE, M. Bernard BUARD, Mme Carole GOSSWILLER, M. Marc MOUCHEL, Mme Annie PARTHENAY-ROBERT, M. Michel HOCHET, Mme Isabelle LEMARCHAND

POUVOIR : Mme Isabelle LEMARCHAND est représentée par M. Pierre PHILIPPART suite à son départ à 19H15.

Mme Christine MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2015 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents. M. le Maire ouvre la séance. Il constate et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

- **Salle multi-activités : Choix des entreprises**
- **Salle multi-activités : Réalisation d'une étude acoustique**
- **D.I.A en cours**
- **Protection de la ressource en eau : Charte d'entretien des espaces publics**
- **Fleurissement 2016**
- **Renouvellement prestations : Entretien école primaire et sanitaires publics**
- **Coopérative scolaire : Demande de subvention**
- **Illuminations de Noël : Contrat de location**
- **Acquisition d'un jeu extérieur**
- **Convention ERDF pour raccordement électrique carrefour RD 116-RD 320**
- **Paiement des dépenses d'investissement**
- **Centre de Gestion : Convention relative à la mission d'intervention sur les dossiers CNRACL**
- **FRANCAS : Convention 2016**
- **FRANCAS : Facture 2015**
- **Tarifs communaux 2016**
- **Convention piscine Collignon**
- **Devis pour l'impression du Bretteville Infos**
- **Gravure sur stèle : Devis**
- **Avenant n°2 à la convention DI.PRO-N°2015-1476 relative à l'aménagement et l'entretien des points d'arrêts scolaires**
- **FRANCAS : Convention de formation CQP de Mme Ambre GENTEUIL**
- **Informations diverses**
- **Questions diverses**

2015-95 Salle multi-activités : Choix des entreprises

M. DE BOURSETTY informe le Conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 2 novembre 2015 afin de procéder à l'ouverture des plis suite à la consultation établie pour la construction de la salle multi-activités, en présence de M. METIVIER, architecte de l'opération. 36 plis nous sont parvenus dans les délais dont 5 sous forme

électronique. Après l'ouverture des plis, ceux-ci ont été confiés à M. METIVIER pour analyse des offres. Le 18 novembre 2015, la commission de nouveau réunie pour la présentation par M. METIVIER de l'analyse de l'ensemble des offres avec proposition de classement suivant le critère du mieux disant.

Le tableau ci-dessous récapitule, par lot, les propositions les mieux disantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	HINAUT Gros œuvre et maçonnerie	202 967.84 €
2	C2L Etanchéité	46 032.62 €
3	PIEDAGNEL Menuiseries extérieures	28 715.92 €
4	DALMONT Plâtrerie isolation Menuiseries intérieures	25 969.87 €
5	VIGER Peinture ITE	41 805.20 €
6	MARTIN GREGOIRE Carrelage et revêtements	11 431.80 €
7	TABARIN ET ENTZMANN Plomberie Sanitaires	11 449. 00 €
8	COSNEFROY Electricité	54 266.16 €
SOIT UN TOTAL DE :		422 638.41 €

Il rappelle que l'estimation, avant consultation, du coût total des travaux s'élevait à 426 000 € HT.

M. DE BOURSETTY propose à l'assemblée de valider la décision de la commission d'appel d'offres qui avait accepté le tableau tel que décrit ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. DE BOURSETTY,
- **DECIDE** de valider la décision de la commission d'appel d'offres concernant le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

Mme LEMARCHAND quitte la séance à 19h15

2015-96 Salle multi-activités : Réalisation d'une étude acoustique

M. le Maire informe le Conseil qu'une étude acoustique pour la future salle multi-activités doit être réalisée. L'étude portera sur la gestion de l'acoustique intérieure de la salle ainsi que sur l'acoustique extérieure vis-à-vis du voisinage avec vérification de la conformité du projet suivant les normes en vigueur.

Il présente un devis de l'entreprise CHAVALIER-DIAG d'un montant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. le Maire,
- **ACCEPTE** le devis de CHEVALIER-DIAG d'un montant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-97 D.I.A en cours

Le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption à l'occasion de la vente du bien suivant :

- Immeuble bâti sur parcelles AB 45- 303-305 sis 10, rue du Vieux Château.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-98 Protection de la ressource en eau : Charte d'entretien des espaces publics

Mme GOSSWILLER donne lecture à l'assemblée de la charte d'entretien des espaces publics.

L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (particulièrement celles utilisées pour la production d'eau potable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER,
- **ACCEPTE** les termes du niveau 3 de cette charte,
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer
-

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-99 Fleurissement 2016

Mme GOSSWILLER donne lecture au Conseil d'un devis des ETS LIOT pour le fleurissement 2016 de la commune. Elle précise que quelques jardinières ont été supprimées au niveau du groupe scolaire, du presbytère et du camping et que certaines plantes ont été récupérées dans le jardin du presbytère pour être replantées ailleurs. Elle nous précise que nous nous dirigeons vers plus de plantes vivaces. Le montant du devis des ETS LIOT s'élève à la somme de 4 163 € HT soit 4 579.30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

- **ACCEPTE** le devis des ETS LIOT d'un montant de 4 163 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis

2015-100 Renouvellement prestations : Entretien école primaire et sanitaires publics

Mme MUNOZ présente au Conseil 2 devis de l'entreprise adaptée ACTP concernant le nettoyage de l'école primaire d'une part et des sanitaires publics de la mairie et de la plage d'autre part, pour l'année 2016.

Ces devis comprennent également la fourniture des produits nettoyants, le matériel, le papier toilettes, papier essuie-mains et savon.

Ecole primaire : passage 5 fois par semaine sur 36 semaines (sauf vacances scolaires) dans tous les locaux RDC et 1^{er} étage. Le forfait hebdomadaire est de 214.48 € HT.

Le montant total du devis pour sanitaires publics s'élèvent à la somme de 7 721.28 € HT.

Sanitaires publics mairie et plage : Passage 6 fois par semaine. De janvier à décembre pour les sanitaires publics de la mairie et d'avril à octobre pour ceux de la plage.

Forfait par semaine d'avril à octobre est de 78.72 € HT.

Forfait par semaine de janvier à mars et de novembre à décembre est de 52.99 € HT.

Le montant total du devis pour sanitaires publics s'élèvent à la somme de 815.99 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** le devis ACTP pour l'entretien de l'école primaire d'un montant de 7 721.28 € HT,
- **ACCEPTE** le devis ACTP pour les sanitaires publics de la mairie et plage d'un montant de 815.99 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les 2 devis.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-101 Coopérative scolaire : Demande de subvention

Mme MUNOZ donne lecture au Conseil d'un courrier des enseignants des classes de CP/CE1 ET CM1/CM2 de l'école, sollicitant auprès du Conseil une participation financière concernant le transport lors de la visite pédagogique au Moulin de Marie Ravenel, la coopérative scolaire ayant pris en charge pour sa part les frais de la visite soit 340 €. La facture du transport, réglée par la coopérative scolaire, s'élevait à 155 €. Mme MUNOZ propose à l'assemblée de verser une subvention correspondant au coût du transport soit 155 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme MUNOZ,
- **ACCEPTTE** le versement d'une subvention d'un montant de 155 € à la coopérative scolaire,
- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder au versement de la subvention.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-102 Illuminations de Noël : Contrat de location

M. MAZE expose au Conseil les modalités d'un contrat de location à intervenir entre notre commune et l'entreprise SONOLUX sise à CHERBOURG pour les illuminations de Noël. Ce contrat renouvelable trois fois comporte le matériel suivant :

- 18 motifs poteau petit modèle
- 3 motifs poteau moyen modèle
- 3 motifs LED transversal.

Le présent contrat est consenti pour une durée commençant à courir de la mise à disposition du matériel par le loueur (2015), jusqu'au 31 janvier 2019.

Le montant du loyer annuel pour 2015 s'élève à la somme de 2 595 € HT.

Pour les années 2016, 2017 et 2018, l'annuité sera en conformité avec le devis établi chaque année suivant le choix de notre commune pour de nouveaux décors.

Au cours de la location, il est possible de mettre fin au présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE**,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. MAZE,
- **ACCEPTTE** les termes et conditions tarifaires du présent contrat de location tels que décrits ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

2015-103 Acquisition d'un jeu extérieur

Mme PEYRACHE informe l'assemblée que la commission des activités nouvelles propose l'achat d'un jeu extérieur pour les enfants dans la tranche d'âge à partir de 3 ans. Ce jeu serait installé près du groupe scolaire à côté du parking réservé aux enseignants. Le jeu retenu par la commission est une sauterelle. C'est un jeu compact composé d'un toboggan tunnel, de tubes à glisser en forme de pattes, d'un filet à grimper, d'une échelle pour accéder à la plateforme, de 2 plateformes rotatives en forme de pattes. La structure est composée de tubes acier, d'un revêtement peinture polyester thermo laquée, de panneaux en HPL et de planchers en bois traités autoclave. Trois entreprises ont été contactées et ont répondu :

- BAMBISUELOS pour un montant de 8 094 € HT
- ETS CHAMFRAY pour un montant de 10 472 € HT
- MEFRAN Collectivités pour un montant de 7 155 € HT

La commission des activités nouvelles propose donc au Conseil de retenir le devis de MEFRAN Collectivités d'un montant de 7 155 € HT et précise que le panneau d'information d'âge d'un montant de 188 € nous est offert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme PEYRACHE,
- **DECIDE** de valider le choix de la commission des activités nouvelles
- **ACCEPTTE** le devis de MEFRAN Collectivités d'un montant de 7 155 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis.

DECISION VOTEE L'UNANIMITE

2015-104 Convention ERDF pour raccordement électrique carrefour RD 116-RD 320

M. DE BOURSETTY présente au Conseil une convention à intervenir entre la commune et ERDF pour les travaux de raccordement de l'installation des feux tricolores au carrefour de la plage. Il s'agit d'un branchement complet souterrain avec une tension de raccordement de 230 V entre phase et neutre.

Tous les ouvrages de raccordement jusqu'au point de livraison sont réalisés par ERDF, exceptés les travaux qui nous incombent.

La contribution au coût de raccordement à notre charge s'élève à 1 413.22 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE**

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. DE BOURSETTY,
- **ACCEPTE** la contribution au coût de raccordement d'un montant 1 413.22 € TTC,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

2015-105 Paiement des dépenses d'investissement

Dans l'attente du vote du budget primitif 2016, Mme GOSSWILLER propose au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement des dépenses du budget 2016 lors de son adoption.

Le Conseil Municipal :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-DECIDE d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2016, dans la limite d'un montant global de :

Section d'investissement budget primitif 2015		
	Dépenses	
	Budgétisé	25 %
Chapitre 20	41 000.00 €	10 250.00 €
Chapitre 21	712 000.00 €	178 000.00 €
Chapitre 23	1 106 960.00 €	276 740.00 €
TOTAL	1 859 960.00 €	464 990.00 €

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-106 Centre de gestion : Convention relative à la mission d'intervention sur les dossiers CNRACL

Mme GOSSWILLER présente au Conseil une convention relative à la mission d'intervention sur les dossiers CNRACL entre notre commune d'une part et le Centre de Gestion d'autre part. Sur demande de la commune, le Centre de gestion intervient dans les conditions définies par la présente convention, conformément aux dispositions des articles 23 et 24 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. La commune transmet au Centre de gestion sur support papier les dossiers d'affiliation, les demandes de liquidation de pension, la validation de service non titulaire, le rétablissement général et à l'IRCANTEC, la demande de régularisation de services ; le Centre de gestion a pour charge d'assurer le contrôle et la transmission à la CNRACL, pour les processus non dématérialisés et le contrôle, la saisie puis l'export vers CNRACL pour les processus dématérialisés.

La présente convention est conclue du 1er décembre 2015 au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER,
- **ACCEPTÉ** les termes et conditions de la convention tels que stipulés ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.
-

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-107 FRANCAS : Convention 2016

Mme LEMARCHAND donne lecture au Conseil d'une convention à intervenir entre la commune et l'association des FRANCAS concernant le centre de loisirs et les TAP pour l'année 2016.

Elle précise que pour 2016, les mercredis ne seront plus inscrits dans la convention, car le nombre d'enfants fréquentant le centre le mercredi après l'école est très faible avec une moyenne de 5 enfants seulement. De ce fait, une garderie, assurée par nos animateurs, sera mise en place à partir de la rentrée de janvier. Le coût de la convention sera au maximum de 11 000 € pour le centre de loisirs et de maximum 4 700 € pour les TAP (Temps d'activités périscolaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** les termes et conditions tarifaires de la présente convention,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-108 FRANCAS : Facture 2015

Mme LEMARCHAND présente au Conseil une facture des FRANCAS pour l'année 2015. Cette facture d'un montant de 11 788.98 € représente 80% des budgets centre de loisirs vacances et mercredi pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** La facture FRANCAS d'un montant de 11 788.98 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder au règlement.
-

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-109 Tarifs communaux 2016

Mme GOSSWILLER informe le Conseil qu'il convient de revoir les tarifs communaux pour l'année 2016. Elle présente à l'assemblée le tableau des nouveaux tarifs proposés par la commission des Finances :

Année 2016

SALLE POLYVALENTE

Forfait ménage obligatoire Petite salle	70.00 €
Petite salle	115.00 €
Petite salle avec cuisine	225.00 €
Petite salle avec cuisine (hors commune)	295.00 €
Grande salle	155.00 €
Grande salle avec cuisine	295.00 €
Grande salle avec cuisine (hors commune)	375.00 €
Forfait de ménage obligatoire grande salle	100.00 €
Chauffage petite salle (1er octobre- 30 avril)	45.00 €
Chauffage grande salle (1er octobre -30 avril)	60.00 €
SALLE PRESBYTERE	
Salle	155.00 €
Salle (hors commune)	185.00 €
Forfait de ménage obligatoire	70.00 €
Chauffage (1er octobre au 30 avril)	45.00 €
CIMETIERE	
Concession 15 ans	132.00 €
Concession 30 ans	234.00 €
Concession 50 ans	430.00€
Cave urne 15 ans	280.00 €
Cave urne 30 ans	400.00 €
Cave urne 50 ans	575.00 €
CAMPING	
<i>Mobil-home 4 couchages</i>	
La semaine	360.00 €
La semaine (hors saison)	240.00 €
Le mois	1 282.00 €
La nuitée	53.00 €
<i>Mobil-home 5 couchages</i>	
La semaine	415.00 €

La semaine (hors saison)	310.00 €
Le mois	1 310.00 €
La nuitée	61.00 €
<i>Mobil-home 6 couchages</i>	
La semaine	470.00 €
La semaine (hors saison)	355.00 €
Le mois	1 760.00 €
La nuitée	72.00 €
<i>Parcelle de passage</i>	
Emplacement	2.00 €
Véhicule	2.00 €
Campeur	4.55 €
Electricité	2.80 €
Enfant - de 12 ans	2.00 €
<i>Parcelle à l'année</i>	
Location + forfait de 10 m3 d'eau	999.00 €
Eau m3 (en cas de dépassement du forfait)	4.00 €
Jeton douche	0.40 €
Jeton de séchage	2.00 €
Jeton de lavage	3.00 €
<i>Taxe de séjour</i>	
Réel + taxe additionnelle	0.22 €
Taxe forfaitaire	59.00 €
CANTINE	
Repas	3.50 €
GARDERIE	

Tarif unitaire (la demi-heure)	1.00 €
A partir de 2 enfants par famille	0.80 €
A partir de 3 enfants par famille	0.60 €
Goûter	0.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le tableau des nouveaux tarifs communaux tel que ci-dessus
- **AUTORISE** M. Le Maire à faire appliquer ces tarifs à compter du 1er janvier 2016.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-110 Convention piscine de Collignon

Madame MUNOZ donne lecture d'une convention à passer entre la commune de Bretteville et la ville de Tourlaville pour l'accueil de 2 classes en la piscine de Collignon pour l'année scolaire 2015-2016. Le montant de la séance par classe, avec 1 éducateur sportif territorial en soutien pédagogique, est de 54.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APROUVE** les termes et conditions tarifaires de la convention entre la commune de Bretteville et la ville de Tourlaville pour l'accueil en piscine de Collignon.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-111 Bretteville Infos : devis impression

M. le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise LECAUX pour l'impression de 700 brochures 36 pages piquées du « **Bretteville Infos** ».

Le montant du devis s'élève à la somme de 1 955 € HT.

M. le Maire nous informe que des courriers ont été envoyés à nos différents fournisseurs, comme chaque année, pour leur proposer un encart publicitaire qui permettrait ainsi de nous aider financièrement pour notre brochure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise LECAUX d'un montant de 1 955 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-112 Gravure sur stèle : Devis

M. POTTIER expose au Conseil qu'après maintes recherches, il a réussi à trouver le nom du pilote de la R.A.F qui avait été abattu sur notre commune, au Hameau LIOT, le 6 août 1941. Il a été convenu qu'une stèle soit installée à côté de celle du pilote américain. Il précise avoir trouvé une pierre en granit, offerte par M. Jacques GUERARD. En accord avec M. le Maire, un devis pour gravure sur granit a été demandé à S.A.S JAUMAUX MAZURIER pour la gravure du texte suivant : « En HOMMAGE au Capitaine Estace HOPE Pilote anglais d'un hurricane de la R.A.F abattu sur la commune de BRETTEVILLE AU HAMEAU LIOT LE 06.08.1941.

Le montant du devis s'élève à la somme de 676.28 € HT.

M. le maire, au nom de tous les élus, remercie vivement M. POTTIER pour ses recherches qui furent fructueuses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le devis de S.A.S JAUMAUX-MAZURIER d'un montant de 676.28 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis.

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2015-113 Avenant n°2 à la convention DI.PRO-N°2015-1476 relative à l'aménagement et entretien des points d'arrêts scolaires

Mme MUNOZ donne lecture au Conseil de l'avenant n°2 à la convention DI.PRO-N°2015-1476 relative à l'aménagement et à l'entretien des points d'arrêt desservis par le réseau de transport départemental MANEO, qui avait été conclue entre le Conseil départemental de la Manche et notre commune par délibération du 8/04/2014.

Le présent avenant a pour objet de définir la prolongation de cette convention jusqu'au **31 août 2017**. Les autres articles de la convention et de ses avenants restent inchangés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention DI.PRO-N°2015-1476
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenant n°2 à la convention susnommée

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

2013-114 FRANCAS : Convention de formation CQP de Mme Ambre GENTEUIL

Mme LEMARCHAND présente au Conseil une convention de formation professionnelle à intervenir entre l'Union Régionale des FRANCAS de Basse-Normandie et notre commune pour la formation de Mme Ambre GENTEUIL afin de lui permettre d'obtenir la qualification CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) animateur périscolaire session 2015/2016.

La formation consiste en 217 heures en centre de formation (principalement sur les périodes de vacances scolaires) et 200 heures en entreprise.

Le coût de la formation s'élève à la somme de 2 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTTE** les termes et conditions tarifaires de la présente convention,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention

DECISION VOTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

- Mme GOSSWILLER donne lecture d'un courrier des élus départementaux nous remerciant vivement de notre invitation pour le repas des Aînés en octobre dernier et de l'agréable moment passé tous ensembles lors de ce repas convivial.
- Mme MUNOZ informe le Conseil que le repas de Noël des enfants de la cantine se tiendra le vendredi 18 décembre. Certains élus participeront à ce moment de convivialité. Le père Noël sera bien sûr présent. Il s'en suivra un marché de Noël qui se tiendra dans la salle polyvalente à partir de 16h30. Ce marché est entièrement préparé et organisé par les enfants fréquentant les TAP. Nous souhaitons une forte présence lors de cet événement, les enfants le méritent.
- M. le Maire nous informe qu'une réunion avec la Chambre d'Agriculture sera organisée le 12 janvier 2016. Le but de cette réunion est d'informer les agriculteurs de notre commune sur les possibilités de transmission et de passation des exploitations et éventuellement des fermages et des propriétés.
- M. POTTIER informe le Conseil qu'une réunion d'information concernant le pilote de la R.A.F abattu sur la commune en 1941 se tiendra en la mairie le samedi 12 décembre 2015 à 10h30. Les élus et les Anciens Combattants sont invités à y participer.
- M. le Maire propose à l'assemblée de faire connaître M. Benjamin FOUQUET, maraîcher à BRETTEVILLE, en publiant un article sur lui dans le BRETTEVILLE INFOS. L'assemblée accepte la proposition de M. Le Maire.
- M. le Maire informe que la soirée théâtrale organisée avec le concours du club des Aînés a été un succès (environ 150 spectateurs dont 10 ont participé à la soupe qui a suivi). Le bénéfice d'environ 400 € est au profit de l'association du Club des Aînés. Une réflexion doit être menée afin d'organiser d'autres soirées culturelles. M.

MAZE nous informe que 2 chorales (Quatre vents et Tous les mardis) donneront un récital dans l'église de BRETTEVILLE le 5 juin 2016. Le prix de l'entrée serait entre 2 et 3 €.

- M. LEJETTE signale que la commission de sécurité s'est réunie la semaine dernière. Vu les attentats de Paris, il est rappelé que les bâtiments publics doivent être protégés. L'église de BRETTEVILLE faisant partie des bâtiments publics, il serait prudent de fermer l'église lorsqu'il n'y a pas de messe. Les clés seront déposées en mairie et durant les heures d'ouverture, les personnes souhaitant se rendre à l'église dans la journée pourront contacter le secrétariat qui enverra un membre du personnel ouvrir la porte. La majorité des élus adopte cette mesure, seuls Mme GOSSWILLER et M. POTTIER s'abstiennent.

Il n'y a pas de questions diverses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H10.